

C.V.L

Le Conseil de la Vie Lycéenne

Le C.V.L. Conseil de la Vie Lycéenne est composé de 10 élus lycéens. Il a pour objectif de rendre la vie au lycée plus agréable et d'aménager le cadre de l'établissement par la réalisation de nombreux projets. Organe consultatif, le CVL débat des questions du travail scolaire et des conditions de vie des élèves.

Qui est membre ?

Chaque année, le lycée organise une élection afin de remplacer les élèves dont le mandat a pris fin. Chaque membre est élu pour 2 ans.

TOUS LES ELEVES PEUVENT ETRE CANDIDAT

**TU AS DES IDEES, DES PROJETS
AFIN D'AMELIORER LA VIE AU
LYCEE ?**

Présentes-toi au CVL !

Le CVL est un lieu privilégié d'échanges entre lycéens et adultes. Les élus expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves.

Comment il fonctionne ?

Le CVL est présidé par le Proviseur. Le Vice-Président est un élève, élu pour un an par l'ensemble des membres lycéens du CVL.

Le CVL se réunit au moins 3 fois par an, avant chaque Conseil d'administration. Le Vice-Président y présente ses travaux.

Le CVL, pour quoi faire ?

Le CVL est obligatoirement consulté sur :

- l'organisation du temps scolaire,
- la restauration,
- le projet d'établissement et le règlement intérieur,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne

L'année dernière...

Le CVL était très impliquée dans la vie du lycée à travers l'organisation et la participation à différentes manifestations :

la Zumba géante et le Mini-Tournoi de futsal et de basket en faveur du Téléton, le Sidaction, la Lutte contre les violences faites aux femmes, la Lutte contre le harcèlement

Ils ont participé activement à la mise en place de la réforme du Lycée à travers leurs propositions de spécialités pour cette rentrée 2019.